

## Repérer et s'adapter aux troubles « dys »

### Objectifs généraux

- Initiation aux troubles spécifiques des apprentissages : définitions, diagnostic, mettre en place des aménagements en fonction du trouble : dysphasie, dyslexie/ dysorthographe, dyspraxie.
- Comprendre les troubles spécifiques pour mettre en place un repérage et adapter des activités pédagogiques pour une meilleure inclusion.

### Objectifs spécifiques

- Apports théoriques rapides sur le développement du langage oral, les signes d'alerte.
- Les différents types de dysphasie. Quels aménagements pédagogiques.
- Apports théoriques rapides sur l'expertise en lecture, les outils de repérage.
- Les différents types de dyslexie. Quels aménagements pédagogiques.
- Apports théoriques rapides sur le développement des gestes, les signes d'alerte.
- Les différents types de dyspraxie. Quels aménagements pédagogiques.

### Contenus et démarches

- Cours pour les apports théoriques.
- Présentation de différents outils de repérage : ELFE, ROC (Repérage orthographique collectif).
- Travail de groupe sur les activités pédagogiques ciblées sur l'apprentissage de la lecture : Imprégnation syllabique, fluence.
- Propositions d'aménagements pédagogiques.

### Références bibliographiques

- *Revue ANAE*: 96/97, 99, 103, 116
- *L'intervention dans les troubles graves de l'acquisition du langage et les dysphasies développementales*.
- *100 idées pour aider les enfants dysphasiques*, M. Touzin et M. Leroux, Tom Pousse.
- *Rapport de l'Inserm*, 2007.
- *Votre enfant est dyslexique*, B. Piérart, Solal.
- *Apprendre à lire*, S. Dehaene, Odile Jacob.
- *S'adapter en classe à tous les élèves dys*, A. Pouhet, Scéren.

### Coordonnatrice

Corinne Gallet

**Nombre de participants : 25**

**Durée : 2 jours**

**Lieu : INS HEA**

**Tarif 1 : 200 €**

**Tarif 2 : 400 €**

### Public concerné

- Enseignants spécialisés.
- Conseillers pédagogiques.
- Psychologues scolaires.

### Dates

24 et 25 novembre 2014

Tarif 1 : Personnels de l'EN rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales ou autres candidats individuels.